



SESSION 2010

UE2 – DROIT DES SOCIÉTÉS

Durée de l'épreuve : 3 heures - coefficient 1

Aucun document personnel ni aucun matériel ne sont autorisés.

En conséquence, tout usage d'une calculatrice ou d'un code est **INTERDIT** et constituerait une fraude.

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de trois parties indépendantes :

Page de garde.....	page 1
I ETUDE DE SITUATIONS JURIDIQUES... (13,5 points).....	page 2
DESSIN 1.....	page 2
DESSIN 2.....	page 3
DESSIN 3.....	page 3
II QUESTION DE COURS..... (1,5 points).....	page 4
III ETUDE D'UN DOCUMENT..... (3 points).....	page 4

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.